

Association pour la défense
de la propriété rurale – ADPR

Assemblée générale

Dimanche 16 juin 2019
Ueberstorf FR

Conférence

La politique agricole 22+

Pierre-André Page,
Conseiller national

Seules les paroles prononcées font foi

Je voudrais,
Mesdames et Messieurs,
vous féliciter de consacrer
quelques heures de votre dimanche
à votre Association !

Les objectifs de votre association
me plaisent, ils vont dans le sens
de mon engagement politique :
défendre les droits, les libertés
et les intérêts des propriétaires
de terres agricoles.

Je voudrais également
vous féliciter d'avoir choisi
ce beau village singinois de Ueberstorf
pour siéger ce matin.

L'un des deux districts alémaniques
de mon canton de Fribourg
où la paysannerie, souvent de montagne,
côtoie harmonieusement
une industrie dynamique
et un tourisme créatif.

Je vous remercie de votre invitation,
en particulier votre Président,
Bruno Riedo.
Bravo à lui, à son Comité
et à vous toutes et tous
pour vos activités associatives
finalement,
au service de notre environnement.

Vous savez,
Mesdames et Messieurs,
l'environnement, le climat, la nature
ce ne sont pas des thèmes politiques.
Ils n'appartiennent pas plus
aux Verts qu'à d'autres formations.

**L'environnement, le climat, la nature,
ce sont, pour moi, des valeurs.**

Des valeurs que j'ai toujours eu présentes à mon esprit,
des valeurs qui ont toujours guidé
mon travail quotidien de paysan
comme mes engagements politiques.

Cela dit, ou plutôt
cela réaffirmé haut et fort,
venons-en au thème de mon allocution.

La politique agricole 22+

Sur le site internet de votre association,
vous écrivez, à propos de
cette politique agricole 22+,
je cite :

*« Dès 2022, elle veut donner aux acteurs
de l'agriculture et de l'industrie alimentaire de nouvelles perspectives dans les secteurs
marchés, exploitations et ressources naturelles.*

*« L'agriculture et l'économie alimentaire
doivent être en mesure d'affronter
les marchés tant suisses qu'internationaux
mais aussi, et en même temps,
en mesure de mettre en valeur
les ressources naturelles
et de protéger l'environnement.*

*« Enfin, cette politique 22+
veut renforcer l'esprit d'entrepreneur,
la responsabilité individuelle,
le pouvoir d'innovation. »*

**Voilà pour les intentions.
Mais attention...
Tout n'est pas aussi simple...**

Car le contexte politique est complexe
et les acteurs plus que nombreux !

Voyons cela un peu plus en détail...

Lorsque l'on parle de politique agricole,
vous devez vous imaginer
une construction à la Jean Tinguely
où tous les rouages
tournent pour eux-mêmes d'abord
et entraînent d'autres rouages...

Il y a l'argent :
le budget de la Confédération
et le cadre financier pour les ans à venir.

Il y a les initiatives :
celles qui ont été votées,
les vaches à cornes,
le mittage du territoire
ou l'îlot de cherté suisse.

Et puis il y a celles sur lesquelles
nous devons encore nous prononcer :
l'eau propre,
l'initiative sans pesticide de synthèse.

Il y a aussi tout ce qu'entreprend
la Confédération :
la concrétisation de la sécurité alimentaire,
AG ADPR – Ueberstorf - Dimanche 16 juin 2019

un plan d'action antibiotique,
un plan d'action phytosanitaire...

Vous ajoutez à tout cela
les stratégies Qualité Swissness
ou la stratégie climatique,
la suppression de la Loi chocolatière...

Et vous ne devez pas oublier
la Suisse au milieu du monde.

C'est-à-dire, nos relations avec
l'Organisation Mondiale du Commerce
ou les accords bilatéraux
comme Mercosur...

Un autre rouage vous touche
plus particulièrement : la révision de
la Loi sur l'aménagement du territoire !

Voilà pour le contexte politique.
Voilà pour ces rouages
qui se mêlent, s'entremêlent...

C'est un puzzle géant :
vous déplacez une pièce,
vous fragilisez une autre,
le tout branle...

Et c'est dans cet environnement
que nous croisons
une multitude d'acteurs.

Du consommateur au producteur,
via les grands intermédiaires...

Du Conseil fédéral au peuple,
via les partis politiques
ou les associations de défense de...

Du SECO à l'USAM
via l'Union Suisse des Paysans,
Uniterre... et j'en oublie !

Vous voyez que,
tout ce monde autour d'une table,
cela fait des convives
qui n'ont pas tous
les mêmes envies
et la même faim !

Et pourtant, nous politiciens à Berne,
nous devons aller de l'avant.

Nous devons penser et agir
pour notre agriculture suisse.

AG ADPR – Ueberstorf - Dimanche 16 juin 2019

Et nous devons travailler
selon le rythme politique fédéral.
C'est-à-dire pas toujours vite...

Pour mémoire,
une première vue d'ensemble
du Conseil fédéral
a été renvoyée au Parlement
en juin de l'année dernière.

La procédure de consultation PA 22+
a été lancée en mars de cette année.

Après les travaux en commissions
et les discussions au Parlement,
on peut penser
à un message du Conseil fédéral
à l'horizon du début 2020.

Mais entre deux,
nous aurons vécu des votations
sur des initiatives touchant à l'agriculture.

Et il faudra compter
avec les délais référendaires...

Ce calendrier nous conduira bien
en janvier 2022.

Alors, plus concrètement,
**quels vont être
les grands changements ?**

**Au chapitre des paiements directs,
la PA 22+ prévoit
de nouvelles répartitions :**

ainsi les contributions au maintien
d'un paysage ouvert
passeront à la production
dans des conditions difficiles,
ou contributions à la zone
(de la plaine à la montagne).

Toujours
au chapitre des paiements directs,
ils augmenteront fortement
pour les systèmes de production
inclus la suppression des contributions
à l'efficacité des ressources.

C'est là l'un des points centraux
de la future politique agricole 2022.

Les conséquences économiques pour les exploitations agricoles ne devraient, dans l'ensemble, pas connaître de grandes modifications, surtout de grandes pertes.

C'est à l'intérieur des systèmes de paiements directs que des transferts, des modifications interviendraient.

Deux mots maintenant sur la formation.

Elle est essentielle pour la relève de nos agriculteurs.

Le rapport sur la PA 22+ prévoit de rendre le brevet agricole obligatoire.

Des critiques se sont élevées contre cette obligation. Les alternatives proposées pourraient être

- soit un CFC,
- soit un CFC enrichi d'une attestation
- ou encore CFC + attestation + formation continue.

Poursuivons avec quelques points autour de l'eau et des produits...

A propos de la **Loi sur la protection des eaux**, l'Office fédéral de l'agriculture propose de passer la quantité d'UGB fumure maximale par hectare de surface agricole de 3 à 2,5 unités.

Quant aux initiatives en cours autour des produits phytosanitaires, laissez-moi vous dire ceci :

L'initiative « Eau propre » touchera massivement l'agriculture, quelle que soit son style de production.

C'est une initiative purement agricole.

Conséquences : les paiements directs ne seraient octroyés qu'aux exploitations

- qui n'utilisent aucun pesticide,
- qui n'utilisent que du fourrage produit sur l'exploitation
- qui maintiennent la biodiversité
- et qui ne font recours aux antibiotiques de façon disproportionnée.

Quant à l'initiative « pour une Suisse sans pesticide de synthèse »,

elle entend interdire
les pesticides de synthèse
dans l'agriculture, la transformation,
pour les jardiniers et paysagistes
et pour l'importation
de denrées alimentaires.

Son application aurait pour conséquences
- diminution drastique des rendements,
- augmentation des prix
- sécurité alimentaire moins sûre,
- augmentation du tourisme d'achat.

Notre industrie d'exportation
serait très durement touchée.

Car nos unités de production
se déplaceraient à l'étranger.

Voilà pour ce qui nous attend,
voilà ce sur quoi nous allons être appelés
à nous déterminer par la voie des urnes.

Tout cela vous semble bien technique...
J'en conviens.

Ayez donc une pensée
pour les parlementaires fédéraux
qui doivent débroussailler
cet avant-projet de PA 22+,
qui doivent essayer d'en dégager
l'essentiel.

En conclusion,
et avant de répondre très volontiers
à vos questions
autour de cette politique agricole 2022,
**laissez-moi vous dire
mes convictions.**

**Notre pays a besoin
d'une agriculture productrice :**

les Suissesses et les Suisses
le veulent
comme en témoignent
de nombreux sondages d'opinion
mais aussi, entre autres,
la toute récente votation fédérale autour de la sécurité alimentaire du pays.

Il faut rappeler quelques chiffres
qui inquiètent...

Par exemple,
le prix d'un produit agricole
à la consommation ne revient pas
à son producteur.

Pour les produits laitiers,
le paysan ne reçoit que le 44%
du produit final,
et c'est moins de 42%
pour le producteur de légumes !

Vous savez, en Suisse, tout le monde profite d'une agriculture forte :
elle joue un rôle important
sur le marché de l'emploi puisque
près d'un demi-million de personnes travaillent
le long de la filière agroalimentaire,
soit environ 10% des salariés.

**Notre agriculture doit donc rester
une agriculture productrice**
et ce pour plusieurs raisons :

- notre pays doit pouvoir – et cela est inscrit dans notre Constitution fédérale – **garantir sa sécurité alimentaire**, c'est-à-dire, disposer d'une production nationale qui pourrait servir de tampon.
- notre pays ne doit pas devenir **dépendant des variations** des prix alimentaires sur le marché mondial.

Certes peut-être, à court terme,
certains produits venus de l'étranger sont-ils meilleur marché.
Mais à long terme,
le changement climatique par exemple devrait nous inciter à la prudence

- notre pays doit continuer,
grâce au travail des paysans,
à entretenir ses paysages.
Sans cela, forêts et broussailles envahiraient nos prairies
et autres flancs de montagne mais aussi la biodiversité serait menacée.

Vous le savez bien :
la terre est une denrée rare,
les sols ne se démultiplient pas !

Nous, ensemble,
paysans, propriétaires,
nous devons tout entreprendre
afin de garantir une utilisation optimale
de nos sols.

Nous devons tout entreprendre
afin de les protéger.

Dans cette perspective,
la révision de la LAT II
prend toute son importance.

Comme j'ai aussi souhaité,
avec une motion
acceptée au Conseil national.

Je demande une modification
de la Loi sur l'aménagement du territoire
afin d'utiliser au maximum
les volumes déjà construits
et situés hors de la zone à construire.

Une démarche qui va dans le sens
de densifier l'utilisation des bâtis
et de préserver les sols
pour l'agriculture.

J'espère que cette motion sera inscrite
dans la modification de la Loi à venir.

Pour revenir
à la vision d'un secteur agroalimentaire
efficace,
- profitable aux consommateurs,
- utile à l'économie du pays,

pour moi, cette vision s'inscrit
dans une politique agricole intelligente
que toute la paysannerie,
que tout le secteur
se doit de défendre !

Le secteur agroalimentaire
doit être – et rester – leader
en matière de qualité et de durabilité.

Ce secteur doit profiter au consommateur.

Il doit connaître la plus-value
d'un produit suisse.

Il doit pouvoir nous faire confiance
grâce à une traçabilité sans failles,
grâce à une communication transparente.

Et finalement,
notre secteur agroalimentaire
est un secteur essentiel
de notre place économique suisse.

Oui, nous ne devons pas avoir peur
de dire, de réaffirmer toujours
que nous, paysans, éleveurs,
nous contribuons

AG ADPR – Ueberstorf - Dimanche 16 juin 2019

à un patrimoine suisse
culturel, paysager et historique.

Finalement, et j'en reviens
à mon introduction :
**nous, paysans, éleveurs,
nous servons
l'environnement, le climat, la nature,
nous servons ces valeurs.**

Des valeurs auxquelles je crois.

Des valeurs que je défends pour demain.

**Je suis heureux d'être parmi vous,
d'être à vos côtés dans vos combats.**

Comme je suis fier d'être paysan !

Je vous remercie de votre attention.

© Pierre-André Page, Conseiller national, Châtonnaye FR